

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers :

en exercice: 12 L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-neuf heures trente

minutes,

Présents : 8 le Conseil Municipal de la Commune de Présilly

Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018.

Conseillers présents : N. DUPERRET, C. GERNIGON, D. ROULLET, F. DE NEVE, C. FAVRE, F.

CHAGNOUX, J. COUTURIER

Conseillers absents excusés: F. VULLIET (donne pouvoir à C. GERNIGON), R. PETTITT (donne

pouvoir N. GUINAND), L. DUPAIN (donne pouvoir à N. DUPERRET), E. BOYMOND

1 REMARQUE DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DE JANVIER, ET FEVRIER 2018

Janvier : sera porté modification au compte-rendu du 18 janvier 2018 la démission de D. GENOUD. Février : le conseil prend acte de l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de février.

<u>2 DELIBERATION 2018-10</u> TRAVAUX BEAUREGARD – ATTRIBUTION DES MARCHES : affectation du lot 1B

Monsieur le Maire explique qu'une erreur a été commise par le bureau d'étude sur la procédure d'appel d'offre du lot 1 et que les délibérations afférentes ont été annulées. L'attribution des lots 1A et 1B a été relancée et l'ouverture des plis par commission d'appel d'offre a été effectuée ce jour, le 5 avril 2018, à la Communauté de Commune du Genevois. La commune de Présilly est concernée uniquement par le lot 1B concernant le marché « VRD »

4 offres ont été réceptionnées dans les délais. Les plis correspondants ont été ouverts le 19 mars 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Genevois a inscrit à son programme de travaux 2017-2018, le renouvellement du réseau d'eaux usées situé sur la route de Beauregard à Présilly. Cette opération vise à remplacer une canalisation d'eaux usées amiantée présentant des défauts d'étanchéité.

Monsieur le Maire rappelle que parallèlement et simultanément à ces travaux, la Commune de Présilly souhaite profiter des tranchées pour buser un fossé et réaliser un aménagement de voirie afin de sécuriser cet axe et que la commune a également inscrit à son programme de travaux 2018.

Suite à une première consultation, lancée le 12 octobre 2017, les deux lots avaient été attribués à l'entreprise Bortoluzzi par délibération 2017-40 du 14 décembre 2017. En date du 8 février 2018 et par délibération 2018-03, le marché « VRD » (lot n° 01) a été résilié, pour motif d'intérêt général, suite à une erreur commise, par le maître d'œuvre, dans l'analyse des offres, modifiant le classement des offres du lot 01.

Aussi, une nouvelle consultation portant sur le lot n°01 a été lancée en groupement de commandes entre la CCG et la Commune de Présilly. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21

février 2018 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 19 mars 2018 à 12h.

Le maître d'œuvre a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats de cette analyse seront présentés, pour avis, à la Commission Achats du groupement le 5 avril 2018, et d'autre part, en séance, afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

La maîtrise d'œuvre est assurée, pour les deux Collectivités, par le bureau d'études Profils Etudes.

Les travaux relèvent ainsi respectivement de la compétence :

- de la Communauté de Communes du Genevois pour les travaux d'eaux usées ;
- ➤ de la Commune de Présilly pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la voirie.

Un groupement de commandes a donc été créé par délibération du 11 mai 2017, ces travaux comportent deux lots, eux-mêmes divisés en deux sous lots techniques :

- lot n°1 « VRD » comprenant un sous lot technique :
 - 1A « VRD-Eaux usées » relevant de la Communauté de Communes du Genevois en qualité de maitre d'ouvrage (montant estimatif de 122 109,89 € HT) et un sous lot technique
 - 1B « VRD-Eaux pluviales » relevant de la Communes de Présilly en qualité de maitre d'ouvrage (montant estimatif de 42 650,00 € HT) ;
- lot n°2 « Enrobés » comprenant un sous lot technique :
 - 2A « Réfection de tranchée eaux usées » relevant de la Communauté de Commune du Genevois en qualité de maitre d'ouvrage (montant estimatif de 12 841,20 € HT) et un sous lot technique
 - 2B « Bordures et enrobés » relevant de la Commune de Présilly en qualité de maitre d'ouvrage (montant estimatif de 280 552,50 € HT).

La Commission d'appel d'offres, réunie en séance du 5 avril 2018, doit proposer uniquement le lot 1B qui a été annulé ; au vu des critères d'attribution, elle propose de retenir pour la maîtrise d'ouvrage de la commune de Présilly :

• Lot n° 1B: Les entreprise Bortoluzzi et Gruaz pour un montant de 27 512.50 euros HT

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Entérine l'avis de la commission d'Appel d'Offres pour le lot 1B Autorise M. le Maire à signer le marché 1 B et ses éventuels avenants

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.